

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril à 18 heures,  
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 04/04/2023

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : Mmes CHENUS-MARTHEY Martine – LAKHDER Nadia - LAZAAL Zahia – MAHIDDINE Sabah  
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – DEGERT Roger - LEBEAU François -  
MUNNIER Jean-Paul – WAECKEL Georges

Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

**Objet : Attribution de subventions à des associations**

Monsieur le Président expose qu'un certain nombre d'associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2023 et qui concernent soit leur fonctionnement courant, soit des manifestations ou des projets spécifiques.

Compte tenu de l'intérêt de ces propositions et au vu des dossiers présentés, les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : l'attribution des subventions suivantes :

- La Banque Alimentaire du Doubs : 200 € (art 6574)
- Le Secours Populaire français : 100 € (art 6574)
- Pôle Addiction Nord FC : 250 € (art 6574)

Vote : Pour : 10 Contre : 0

SOUS-PREFECTURE

18 AVR. 2023

L'attribution d'une subvention à SOLI-CITES a été rejetée par 8 voix Contre et 2 voix Pour

Article 2 : d'autoriser Monsieur le PRESIDENT à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Mr Jean-Paul MUNNIER  
Président du CCAS

Acte rendu exécutoire après :  
Envoi au Représentant de l'Etat le :  
Publication ou notification du :